



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 17ème législature

### Santé mentale

Question au Gouvernement n° 1305

#### Texte de la question

#### SANTÉ MENTALE

**Mme la présidente** . La parole est à M. Michel Barnier.

**M. Michel Barnier** . Monsieur le premier ministre, en octobre 2024, le gouvernement que j'avais l'honneur de diriger a fait de la santé mentale la grande cause nationale de 2025. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Dans cet hémicycle, de la droite à la gauche, chaque député a été confronté un jour ou l'autre, de près ou de loin, à cet enjeu et a rencontré une famille, un jeune, un agriculteur, un artisan touché par une maladie mentale. En France, une famille sur cinq est concernée par cette souffrance.

En 2025, la mobilisation a été forte et s'est traduite par 3 000 événements et l'engagement de tant d'associations, de bénévoles – je pense à l'Unafam –, de professionnels de la santé et d'élus. De nombreux députés se sont aussi engagés : Nicole Dubré-Chirat, Sébastien Saint-Pasteur, Anne-Cécile Violland, et beaucoup d'autres. Vous avez décidé, et je vous en remercie, de prolonger l'élan en 2026 sur la base des propositions des ministres successifs de la santé, Geneviève Darrieussecq, Yannick Neuder et aujourd'hui Stéphanie Rist. Toutefois, cette deuxième année ne peut pas être une simple reconduction symbolique. Il faut des décisions et des actes.

Le comité interministériel annoncé depuis un an n'a toujours pas été réuni. Quand comptez-vous le convoquer ? Le délégué ministériel à la santé mentale a quitté ses fonctions. Quand comptez-vous le remplacer ? Les acteurs de terrain attendent des réponses, des postes de soignants, un travail en commun. Quelles mesures concrètes allez-vous engager cette année pour que la souffrance, la stigmatisation parfois et souvent la solitude des familles soient enfin soulagées ? Comme vous sans doute, je pense que cette grande cause mérite bien davantage que de la communication. (*Applaudissements sur les bancs des groupes DR, EPR, Dem et HOR.*)

**Mme la présidente** . La parole est à M. le premier ministre.

**M. Sébastien Lecornu, premier ministre** . Vous avez rappelé votre engagement politique comme chef du gouvernement en faveur de la santé mentale. Nous nous souvenons tous des mots plus personnels que vous avez prononcés au sujet de cette cause. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous nous sommes retrouvés pour une réunion de travail il y a quelques semaines, avec la ministre Stéphanie Rist, j'ai décidé de prolonger en 2026 cette grande cause nationale.

Vous l'avez souvent souligné, le premier des symboles concerne le combat culturel à mener pour placer ce sujet en haut de la pile et permettre ainsi la déstigmatisation des maladies mentales quelles qu'elles soient. Faire de la santé mentale la grande cause nationale de notre pays a déjà au moins ce mérite : cela donne de la visibilité au sujet et cela modifie la manière dont on l'aborde, notamment du point de vue générationnel, pas uniquement chez les acteurs de santé.

Par ailleurs, vous avez raison, il ne faut pas que les années se ressemblent. Commençons par protéger ce qui a été fait la première année, puisque des acteurs se sont mobilisés – et, vous avez raison, des acteurs de toute nature, des acteurs de terrain, parmi lesquels des associations. Il n'y aurait rien de pire que de créer un mouvement de *stop and go* en provoquant des ruptures dans les engagements.

Trois types de mesures méritent selon moi d'être renforcées en 2026. Les premières concernent évidemment la jeunesse. Nous le voyons bien, la détection des maladies mentales va au-delà du ministère de la santé et doit intervenir dès le milieu scolaire – je salue, à ce titre, l'action d'Édouard Geffray. Les travaux menés à l'Assemblée nationale sur les écrans sont évidemment importants : on ne peut pas ne pas faire le lien entre les maladies mentales et la protection à apporter à notre jeunesse par rapport à ces outils. La réactivité dans la prise en charge des jeunes patients, dans le cadre d'un parcours de soins adapté, avant que la maladie ne produise des effets graves et plus difficiles à traiter, est aussi un sujet essentiel.

Première réponse, nous devons donc engager les actions inscrites dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026. Au cours des semaines qui se sont écoulées depuis son adoption, nous avons prioritairement souhaité aller plus loin dans le développement des maisons d'accueil des jeunes. Ces établissements fonctionnent et bénéficieront de nouveaux moyens importants en 2026 grâce au vote du PLFSS.

Le deuxième type de mesures, vous l'avez souligné lors de notre réunion de travail, concerne la recherche. Peu de pays au monde ont une approche globale, public-privé, sur les différentes maladies mentales. C'est la connaissance qui permettra d'apporter des solutions en matière de soins. À cet égard, beaucoup a déjà été fait – Elisabeth Borne, que j'aperçois, et d'autres ont pris des décisions dans ce domaine. Sous le contrôle de Philippe Baptiste, je rappelle que 268 projets seront financés par une enveloppe de 288 millions d'euros en 2026, dans le cadre d'une approche de terrain – ce sont les projets issus des équipes de recherche qui feront l'objet d'un accompagnement national, et non l'inverse.

Enfin, le troisième type de mesures relève du sujet le plus délicat de la territorialisation. Il est évident que seule une approche de proximité nous permettra d'agir efficacement. Les clubs sportifs, l'école et les collectivités territoriales ont un rôle à jouer. Dans le cadre du PLFSS, nous avons surtout abordé les sujets politiques et nous avons fini par oublier les sujets les plus consensuels, mais les moyens prévus pour la psychiatrie à l'hôpital public vont augmenter d'un demi-milliard d'euros en 2026. Cela fait beaucoup d'argent public, me direz-vous, mais ces crédits sont indispensables : nous savons à quel point l'hôpital public est en première ligne sur le sujet de la santé mentale.

Enfin, vous avez raison, la comitologie compte. J'ai commencé par énumérer les actions de fond, sur lesquelles nous sommes attendus, mais le comité interministériel sera réuni prochainement. Les questions budgétaires ont quelque peu ralenti son organisation. Par ailleurs, je souhaite le présider moi-même, ce qui sera une marque d'engagement personnel. Un délégué interministériel sera nommé, mais je crois aussi beaucoup à la mobilisation des ministres eux-mêmes dans des actions précises – c'est le seul moyen d'y arriver !

Enfin, je termine avec un sujet plus régalien, en lien avec le garde des sceaux et le ministre de l'intérieur, car j'écoute les questions posées au gouvernement chaque semaine – sur ce terrain, elles viennent plus particulièrement de certains bancs. Il n'est pas rare de constater que la plupart des auteurs délinquants sont quasiment tous atteints d'une maladie psychiatrique – les fiches de police en témoignent, ce qui n'est pas toujours souligné. Ce n'est absolument pas une excuse, mais au contraire un défi qui doit nous inciter à nous mobiliser encore davantage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes EPR, DR et Dem.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Michel Barnier](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1305

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Premier ministre

**Ministère attributaire :** Premier ministre

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 mars 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 12 mars 2026